

De: Marc Bouchs <marc.bouchs@gmail.com>
Envoyé: mardi 19 août 2025 09:29
À: Enquete publique PLUI
Objet: Enquête publique sur BAIGTS DE BEARN

Remarque de marc BOUCHS 11 lotissement Pribat BAIGTS DE BEARN

Touché au premier chef puisque riverain(lot PRIBAT) de la zone étudiée sur Baigts ,je m 'oppose fermement au projet de carrière sur notre commune comme sur toutes les autres d'ailleurs.Cela entraînerait de plus un accroissement important de la circulation des poids lourds sur la RD 415 sans compter les nuisances de bruits ,poussières et désagréments de toutes sortes sans compter la dégradation de notre cadre de vie.De plus il serait aberrant de supprimer toutes ces zones de cultures qui permettent à nos jeunes agriculteurs de vivre .Tout notre patrimoine serait de plus largement démonétiser et invendable.

« Dans l'intérêt commun des habitants, il nous semble primordial que le PLUi veille rigoureusement à préserver le patrimoine naturel et historique de la CCLO dans son ensemble et participe à sa mise en valeur.

Il doit protéger les terres agricoles, les paysages, les milieux naturels et écologiques du territoire.

Dans ce sens, nous souhaitons que les terres agricoles, les bois et les forêts de de Laà-Mondrans, Baigts-de-Béarn, Lanneplaa, Loubieng, Orthez-Sainte/Suzanne, Ozenx-Montestrucq et Salles-Mongiscard notamment soient protégés sans possibilité de modifier leur destination.

A cette fin, le PLUi ne doit pas permettre la création de nouvelles zones industrielles dans des communes rurales.

Toute nouvelle activité industrielle ne peut être envisagée que sur des zones industrielles déjà existantes.

Dans sa définition, le PLUi doit engager le territoire tout entier dans une transition écologique nécessaire.

Il contribuera ainsi au maintien de la biodiversité, des écosystèmes et du cadre de vie de ses habitants et des générations futures. »

NON A LA CARRIERE